

**ASSOCIATION de lutte MACULOPATHIE MYOPIQUE
AMAM
2, Rue Milétrie
BP 577 86021 POITIERS CEDEX**



Evry, le 14 septembre 2015.

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2014 et PROJETS 2015

Bonjour à tous membres de l'Association AMAM,

L'année 2014 a été assez chargée pour notre Association et pour certains de ses membres. De plus, nous avons des difficultés à nous réunir en Assemblée Générale ; (problèmes de location de salle, disponibilités des uns et des autres, éloignement en province, emploi du temps, etc.)

De ce fait, en accord avec notre Présidente, nous vous adressons l'ensemble des documents les plus marquants de l'année 2014 soit par Internet (voie mail) soit (voie postale) pour les membres non-Internet.

NOS REALISATIONS POUR L'ANNEE 2014:

Nous avons été présents dans 2 Congrès majeurs, où nous avons un stand permettant ainsi de nous faire connaître des ophtalmologistes et des professions qui sont liées à l'Ophtalmologie et ce, du monde entier :

- Le Congrès de la SFO, où AMAM a été invitée, qui s'est tenu en mai 2014 au Palais des Congrès à Paris.
- Le Congrès des AOP " Ateliers d'Ophtalmologie Pratique " qui s'est déroulé, les 11 et 12 septembre 2014.

D'ailleurs à ce sujet, nous souhaiterions avoir la présence, dans la mesure du possible, de nouveaux membres lors de ces Congrès, pour représenter notre Association. (Nous sommes seulement les 6 mêmes personnes présentes sur 58 membres à chaque Congrès, ce qui est peu).

Nous avons aussi obtenu que les injections de LUCENTIS soient enfin reconnues comme traitement efficace et de ce fait pris en charge par la Sécurité Sociale, en totalité.

Nous avons été intégrés, par les Laboratoires NOVARTIS et IPSOS, à une enquête relative à la gêne ressentie dans la vie courante et professionnelle des Myopes Forts.

Nous avons déjà communiqué ces résultats dans le courant de l'année 2014. Pour les membres qui n'en n'auraient pas eu connaissance, nous sommes à votre disposition pour vous les adresser.

Nous avons fait parvenir, en fin d'année 2014, à chacun des Laboratoires Novartis et Bayer, un dossier complet et un contrat de partenariat afin d'obtenir une éventuelle aide financière. Ces aides nous permettraient de réaliser des projets pour 2015 dont vous avez le détail à la fin de ce document. Une étude sera réalisée par ces Laboratoires et nous espérons obtenir une réponse favorable dans le courant de l'année 2015.

Au niveau des adhésions, notre fichier grandit grâce à l'aide précieuse du Professeur LEVEZIEL qui nous adresse des patients. Par contre, pour ce qui concerne le CHI de Créteil, nous avons déposé à plusieurs reprises au médecin en charge de la pathologie de la Myopie Forte des plaquettes informatives mais nous n'avons eu aucun retour.

Nous avons aussi relancé à plusieurs reprises des adhérents qui ont contribué au démarrage de l'Association et lesquels ne répondent plus à nos demandes de renouvellement de cotisation annuelle.

Notre Règlement Intérieur stipule qu'un adhérent, non à jour de ces cotisations, sera radié et ne pourra plus participer, ni à la vie active et ni à l'Assemblée Générale de notre Association.

Le montant annuel de la cotisation reste inchangé depuis sa création et reste fixée à 20€ (Vingt Euros).

A ce sujet, nous avons parmi nos membres des adhérents qui versent des montants supérieurs, ceux-ci recevront, dans le courant du 1er trimestre 2015, un reçu fiscal leur permettant une réduction d'impôts pour l'année 2014 de 66% du montant supérieur aux 20€.

Comme vous pouvez le constater, en 2014 nous avons eu des activités assez variées et très enrichissantes et nous avons aussi beaucoup

de projets pour l'année 2015.

NOS PROJETS POUR L'ANNEE 2015:

Réaliser une nouvelle plaquette informative afin de la rendre plus attractive et peut-être plus lisible. A ce sujet, nous avons sollicité l'ensemble des adhérents au cas où ils auraient des idées à nous communiquer.

De même, rendre plus vivant et plus attrayant notre site Internet actuel.

Nous envisageons d'adresser à l'ensemble des enseignes d'Opticiens un courrier afin de mettre à la disposition de leur clientèle " Myope Fort "quelque 500 000 plaquettes réparties sur toutes les enseignes et dans toute la France. Nous en profiterions pour leur demander une éventuelle aide financière afin de contribuer à l'impression d'un tel volume.

Nous espérons avoir été clairs dans ces écrits et vous remercions de la confiance que vous nous avez portée en cette année 2014 et que vous nous porterez pour 2015.

Veillez trouver les documents détaillés, en pièces jointes, à savoir :

- Livre détaillé des comptes de recettes et dépenses pour 2014.
- Livre récapitulatif des comptes de recettes et dépenses pour 2014.
- Rapport financier (synthèse) arrêté à 772, 71€.
- Le relevé de Comptes de la Banque Populaire arrêté au 5 janvier 2015 à : 800,49€
L'écart de 27,78€ correspond à l'achat de timbres de 31,68€, non débité par B.P et des frais de tenue de compte mensuels de décembre 2014 soit : 3.90€ déduits dans notre comptabilité.

Pour terminer, si vous approuvez les comptes que nous vous présentons, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner par mail, en blanc et signé, le pouvoir ci-joint de votre représentation de membre adhérent AMAM.

Enfin nous voudrions en votre nom, remercier le Professeur LEVEZIEL, pour sa disponibilité, son aide très précieuses, en tant que Président du Comité Scientifique et le féliciter pour sa nomination de Rédacteur en Chef de la Revue Scientifique : Images en Ophtalmologie.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout complément d'information et si vous avez des questions à nous poser, n'hésitez pas à nous contacter.

Bien cordialement.

Martine BIRNBAUM
Secrétaire Générale AMAM

Yves BIRNBAUM
Trésorier AMAM